

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 22.12.23
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 3
Présents 22
Pouvoirs 4
Votants 26

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme COURTINAT Christine, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/102. ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que la décision du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Suite à la démission de Monsieur Patrick Rottenberg du poste de 4^{ème} adjoint, il vous est proposé de porter à 5 le nombre de postes d'adjoints (au lieu de 6).

Délibération n°21 Du 23/05/2020	Nom des adjoints	Délibération n°23/102 Du 11/12/2023	Nom des adjoints
1 ^{er} Adjoint	Annick BERTOLUCCI	1 ^{er} Adjoint	Annick BERTOLUCCI
2 ^{ème} Adjoint	Serge GATIGNOL	2 ^{ème} Adjoint	Serge GATIGNOL
3 ^{ème} Adjoint	Christine COURTINAT	3 ^{ème} Adjoint	Christine COURTINAT
4 ^{ème} Adjoint	Patrick ROTTENBERG	4 ^{ème} Adjoint	Stéphanie CARTOUX Nouvel arrêté de nomination
5 ^{ème} Adjoint	Stéphanie CARTOUX	5 ^{ème} Adjoint	Jean-Louis CORBON Nouvel arrêté de nomination
6 ^{ème} Adjoint	Jean-Louis CORBON		

En conséquence, les arrêtés de délégation du maire seront ainsi modifiés.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-2 précisant que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'Adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Vu l'article L 273-6 et s. du code électoral précisant les incidences de la démission d'un adjoint sur la représentativité de la commune au sein de la Communauté de communes,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 du conseil municipal réuni en séance du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n°21 du conseil municipal réuni en séance du 23 mai 2020 portant élection des adjoints,

Vu la délibération n°24 du conseil municipal réuni en séance du 5 juin 2020 fixant l'indemnité des adjoints,

Vu le courrier de Monsieur Patrick Rottenberg adressée à Madame le Préfet de l'Allier en date du 24 novembre 2023 annonçant sa décision de démissionner du poste de 4^{ème} adjoint de la Ville de Gannat,

Considérant la proposition de Madame le Maire de ne pas remplacer Monsieur Patrick Rottenberg et de de fixer à 5 le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Sur proposition de Madame le Maire, et à l'issue d'un vote à main levée :

DECIDE,

Par 19 voix POUR,

Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.

M. Patrick Rottenberg n'a pas pris part aux votes.

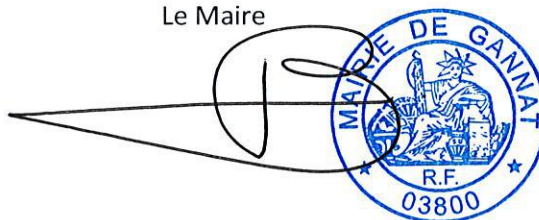
DE FIXER à 5 (cinq) le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

PRECISE QUE Monsieur Patrick Rottenberg ne perçoit plus l'indemnité prévue par délibération à compter de l'accusé réception de sa démission par Madame la Préfète de l'Allier,

PRECISE QUE Monsieur Patrick Rottenberg conserve ses fonctions de représentant de la commune au sein de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

PRECISE QUE cette délibération rentre en vigueur à compter de l'accusé réception de la démission de Monsieur Patrick Rottenberg par Madame la Préfète de l'Allier.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231222-23-102-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 29/01/2024
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 3
Présents 22
Pouvoirs 4
Votants 26

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme COURTINAT Christine, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/103. ADMINISTRATION GENERALE – VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

1 pièce jointe

*Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal
(En vertu de l'article L 2123-20-1 du CGCT)*

Madame le Maire informe l'assemblée que, par arrêté municipal, elle souhaite confier des délégations, à compter du 1^{er} janvier 2024, à 4 conseillers municipaux :

Noms des conseillers délégués	Nature de la délégation
Quentin AMARGIER	Vie commerçante et artisanat
Amar DAKKAR	Vie et évènements sportifs
Hervé MIOCHE	Animations et festivités
Véronique SERISIER	Conseil Municipal des Enfants

En application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24 du Conseil Municipal en date 5 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°23/102 du conseil municipal réuni en séance du conseil municipal du 11 décembre 2023 fixant le nombre d'adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant la volonté de Madame le Maire de confier des délégations à 4 conseiller municipaux,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 06 Décembre 2023,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Par 16 voix POUR,

Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.

Mme Véronique SERISIER, M. Hervé MIOCHE, M. Quentin AMARGIER, M. Amar DAKKAR n'ont pas pris part aux votes.

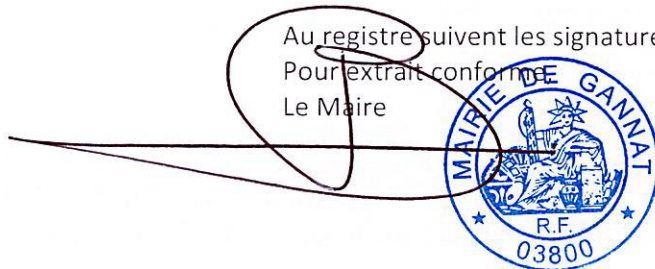
D'ALLOUER une indemnité de fonction à chacun des conseillers municipaux délégués suivants :

Noms des conseillers délégués	Nature de la délégation
Quentin AMARGIER	Vie commerçante et artisanat
Amar DAKKAR	Vie et événements sportifs
Hervé MIOCHE	Animations et festivités
Véronique SERISIER	Conseil Municipal des Enfants

au taux de 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PRECISE QUE cette délibération rentre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20240129-23-103-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 3
Présents 22
Pouvoirs 4
Votants 26

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme COURTINAT Christine, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/104. ADMINISTRATION GENERALE – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 donne la possibilité aux commerces de détails pratiquant la même activité sur le territoire de la commune de déroger à la règle du repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an, par arrêté du Maire pris après avis du Conseil municipal, qui a compétence pour se prononcer exclusivement sur le nombre de dimanche.

En outre, lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, l'avis de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la Commune est membre est sollicité. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil municipal,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016,

Vu le Code du Travail et notamment son article L 3132-26 et R 3132-21,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Par 24 voix POUR,

Et 1 voix CONTRE : M. Jean François PREVAUTAT ; 1 ABSTENTION : Mme Cathy PERONNET


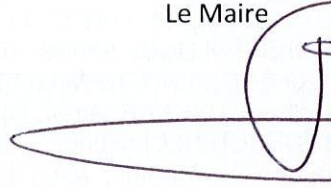
Actes de réception en préfecture
003-210301180-20231220-23-104-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

DE DONNER un avis favorable pour un maximum de 12 ouvertures dominicales pour l'année 2024 en fonction des sollicitations et des discussions selon les branches d'activités,

DE SAISIR la Communauté de communes Saint Pourçain-Sioule-Limagne afin de solliciter son avis sur la possibilité d'ouverture pour un maximum de 12 dimanches sur l'année 2024,

DE SUIVRE L'AVIS de la Communauté de communes et, en cas d'avis favorable, d'autoriser Madame le Maire à signer les arrêtés fixant ces autorisations pour 12 dimanches pour l'année 2024.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 3 Présents 22 Pouvoirs 4 Votants 26	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme COURTINAT Christine, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/105. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMUNE DE GANNAT/GROUPE LHOIST - RESILIATION CONTRAT DE FORETAGE

La société BONARGENT – GOYON était liée à la Commune de GANNAT par un contrat de foretage approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2007 et reçu le 06 novembre 2007 en l'étude notariale de Me PORTE.

La Commune de GANNAT, propriétaire des parcelles suivantes, relevant de son domaine privé :

- XP 12 Le Puy Clermont (5 ha 80 a 14 ca)
- XR 41 Terroir de la Côte (5 ha 91 a 45 ca)
- XR 46 Terroir de la Côte (7 a 87 ca)

a souhaité valoriser le gisement de matériaux calcaires présent sur son territoire avant toute autre affectation des terrains.

Les parcelles XP12 et XR 41 sont exploitées pour l'extraction de matériaux quant à la parcelle XR 46 elle est utilisée pour le stockage et le transfert des matériaux extraits de la carrière vers l'usine de traitement.

Ces parcelles appartiennent à la Commune de GANNAT par suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes des opérations de remembrement dont le procès-verbal a été publié au bureau des hypothèques de GANNAT le 17 mars 1997 volume 1997 R5 n° 1.

Ainsi la société BONARGENT – GOYON, au terme du contrat de foretage, a été autorisée à exploiter les parcelles communales moyennant une redevance de foretage.

Le contrat de foretage stipulait une durée de 30 ans mais avec une possibilité de résiliation anticipée notamment en cas d'accord amiable des deux parties signataires.

Par délibération précitée du 25 juillet 2007, il était convenu « *qu'en fin de vie du gisement, la société BONARGENT – GOYON cède à la Commune de GANNAT les parcelles XP11, XR45, XR47, XR49 et XR50 pour une surface de 10.2725 ha sur la zone du Mont Libre et du Puy Clermont, en contrepartie la Commune de GANNAT cède à la société BONARGENT – GOYON la parcelle XP12 pour une surface de 5.8014 ha sur la zone du Puy Clermont* ».

En début d'année 2011, un regroupement important de sociétés s'est constitué au sein de la Division Balthazard & Cotte du Groupe LHOIST. Les sociétés BONARGENT – GOYON, CHAUX DU PERIGORD et AGRICULTURE BALTHAZARD & COTTE sont devenues le Groupe « LHOIST France CENTRE ET SUD OUEST ».

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2011 le changement de dénomination de la société BONARGENT – GOYON au profit du Groupe « LHOIST France CENTRE ET SUD OUEST » a été acté.

Depuis le 30 novembre 2020, le Groupe LHOIST a arrêté l'exploitation du site et s'est rapproché de la Commune de GANNAT aux fins de procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses parcelles. Une rupture anticipée du contrat de foretage est donc nécessaire et il convient de préciser le sort des parcelles devant être échangées en fin de gisement.

La Commune de GANNAT a également comme ambition une diversification énergétique et envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs parcelles.

C'est dans ce contexte qu'un acte de résiliation du contrat de foretage est nécessaire.

Le 29 juin 2022 la DREAL a visité le site dans le cadre d'une visite de récolement qui n'a donné lieu à aucune observation particulière.

Le 13 septembre 2022 le procès-verbal de récolement a été dressé et l'arrêté n°1947/2022 du 23 septembre 2022 a modifié les conditions de remise en état de la carrière et a levé l'obligation de constituer les garanties financières imposées.

Les installations ont été démantelées et les déchets évacués.

Au mois de mars 2022, le Cabinet d'études ARTIFEX ainsi que le Cabinet CREXECO ont débuté une étude d'impact environnementale avant implantation des panneaux photovoltaïques qui s'est achevée en mai 2023.

D'ores et déjà l'étude d'impact environnementale a mis en avant l'impossibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques dans le secteur Nord en raison de la présence de faunes et flores protégées.

Suite à des pourparlers, le Groupe LHOIST et la Commune de GANNAT, et au vu notamment des éléments précités de l'étude d'impact environnementale, se sont mis d'accord pour revenir sur l'échange parcellaire prévu par délibération du 25 juillet 2007.

La délibération présentée aujourd'hui au Conseil Municipal a pour objet :

- De résilier l'acte de contrat de foretage par anticipation
- D'acter l'abandon de l'échange parcellaire prévu initialement en fin de vie du contrat

Le conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L. 2241-1 et suivants du CGCT relatifs à la gestion des biens de la commune ;

Vu les articles L. 2122-22, L. 2131-2 et suivants du CGCT ;

Vu la consultation du Service des Domaines n° 4171112 en date du 20 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°106/07 du Conseil Municipal du 25 juillet 2007 approuvant la convention de foretage entre la commune de Gannat et la société BONARGENT-GOYON ;

Vu la délibération n°14/11 du Conseil Municipal du 26 janvier 2011 prenant acte du changement de dénomination de la société BONARGENT-GOYON devenant LHOIST France Centre et Sud-Ouest ; et autorisant ainsi Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ;

Vu le contrat de foretage établi entre la commune de Gannat et les établissements Bonargent-Goyon en date du 6 novembre 2007 et son avenant n°1 ;

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique réunie le 6 décembre 2023 ;

Considérant la réunion de commission générale en date du 9 octobre 2023 ;

Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ACCEPTER la résiliation à l'amiable du contrat de foretage avec le Groupe LHOIST FRANCE CENTRE ET SUD OUEST à compter du 01 Janvier 2021,

DE PRECISER que cette résiliation est sans indemnité de part et d'autre,

D'ANNULER le projet d'échange parcellaire prévu par délibération n°106/07 du conseil municipal réuni en séance du 25 juillet 2007,

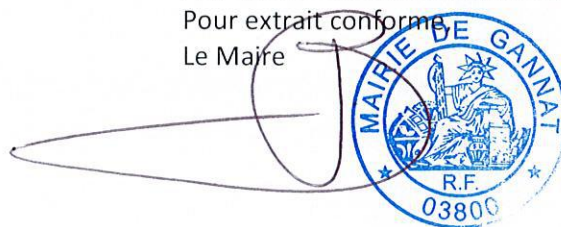
DE PRECISER que cette décision fera l'objet d'un acte notarié,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'application de cette délibération.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 3
Présents 22
Pouvoirs 4
Votants 26

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme COURTINAT Christine, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/106. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ACQUISITION DE PARCELLES AU GROUPE LHOIST

Le Groupe LHOIST vend les parcelles XR49 et une partie de la XP101 pour un prix de 1 100 € / hectare (surface réelle à valider par acte notarié). La Commune de GANNAT envisage de se porter acquéreuse desdites parcelles qui ne seront pas concernées par le programme d'installation de panneaux photovoltaïques afin de constituer une réserve foncière.

XR49	28 830 m ² environ	Zonage PLU : NV
XP 101	14 879 m ² environ	Zonage PLU : NV

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1311-13 du CGCT relatif aux formes et procédures d'acquisition d'un bien immobilier ;

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 du CGCT ;

Vu l'article L. 2241-1 et suivants du CGCT relatifs à la gestion des biens de la commune ; ainsi qu'à l'acquisition d'un immeuble par décision motivée du conseil municipal ;

Vu la consultation du service des Domaines n° 14179212 en date du 20 septembre 2023 ;

Vu la proposition formulée par LHOIST reçue en mairie le 28 novembre 2023 ;

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune,

Considérant le prix de vente à l'hectare des parcelles,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231220-23-106-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

**Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,**

D'ACQUERIR la parcelle XR49 appartenant à LHOIST pour un prix de 1 100 € l'hectare,

D'ACQUERIR une partie de la parcelle XP101 appartenant à LHOIST pour un prix de 1 100 € l'hectare ;
une servitude de passage sera prévue et précisée dans l'acte ;

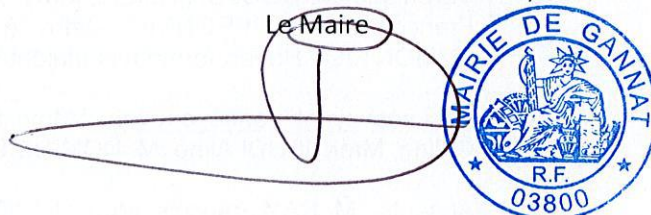
Il est PRÉCISÉ que les frais d'arpentage ont été pris en charge par LHOIST ;

DE CHARGER l'office notarial de Maître PORTE de mener à bien cette opération et **PRÉCISE** que ces
frais seront pris en charge par la commune,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou l'un de ses représentants à signer l'ensemble des pièces relatives
à cette affaire.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAVY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/107. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE - PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

1 pièce jointe : projet de promesse de Bail Emphytéotique Administratif

La Commune de GANNAT a comme ambition une diversification énergétique et envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs parcelles.

Le site concerné par l'implantation de panneaux photovoltaïques est l'ancienne carrière exploitée par le Groupe LHOIST au terme d'un contrat de foretage qui a pris fin de façon anticipée d'un commun accord.

L'arrêt du site et la fermeture de la carrière de Gannat ont été officialisés le 30 novembre 2020. La mairie de Gannat a validé la remise en état du site et une déclaration de cessation d'activité de cet établissement a été transmise en préfecture de l'Allier le 28 avril 2022. L'inspecteur de la DREAL a procédé à une visite de récolement le mercredi 29 juin 2022. Cette visite de récolement n'a donné lieu à aucune observation particulière pour toutes les parties visibles des terrains aménagés. Le procès-verbal de récolement a été établi le 13 septembre 2022. Un arrêté complémentaire n°1947/2022 du 23 septembre 2022 modifie les conditions de remise en état de la carrière et lève l'obligation de constituer les garanties financières imposées.

Le Groupe LHOIST est donc propriétaire de plusieurs parcelles sur le site et va contracter avec TOTAL ENERGIES aux fins d'implantation de panneaux photovoltaïques. Ainsi la Commune entend optimiser certaines de ses propres parcelles et installer des panneaux photovoltaïques, répondant ainsi à un double objectif écologique et de développement durable.

A ce jour la Commune de GANNAT envisage de conclure un bail emphytéotique administratif avec la société TOTAL ENERGIES sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle			Emprise prévisionnelle de panneaux photovoltaïques
	Section	Numéro	Superficie	
Gannat	XP	12	58 014 m ²	29 283 m ²
Gannat	XR	41	59 145 m ²	4 441 m ²

Les parcelles concernées font partie du domaine privé de la Commune et jouxtent celles du Groupe LHOIST concernées par l'opération d'implantation des panneaux photovoltaïques.

Dans de telles conditions, il est envisagé la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

Compte tenu de la domanialité privée desdites parcelles d'une part et de l'existence d'un projet photovoltaïque privé sur les parcelles limitrophes appartenant au Groupe LHOIST d'autre part, il ne sera pas effectué de mise en concurrence préalable. Les différentes parcelles (tant celles appartenant à la Commune que celles appartenant au Groupe LHOIST) forment un tout sur lequel une seule société peut exploiter en installant des panneaux photovoltaïques tant d'un point de vue logistique et technique que d'un point de vue économique.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L. 2241-1 et suivants du CGCT relatifs à la gestion des biens de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et particulièrement l'article L.1311-2 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 451-1 du code rural et de la pêche maritime précisant qu'un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu la consultation des domaines n°14479606 déposée le 9 octobre 2023,

Vu le projet de promesse de bail emphytéotique administratif joint,

Considérant que l'énergie électrique photovoltaïque constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique. Elle permet par ailleurs une décentralisation de la production électrique et améliore ainsi le niveau d'autonomie énergétique du territoire concerné,

Considérant que l'arrêt du site et la fermeture de la carrière de Gannat officialisé le 30 novembre 2020 constitue une véritable opportunité d'accompagner la création d'une centrale photovoltaïque d'autant plus sur un sol déjà artificialisé,

Considérant que la domanialité privée desdites parcelles d'une part et de l'existence d'un projet photovoltaïque privé sur les parcelles limitrophes appartenant au Groupe LHOIST d'autre part, il ne sera pas effectué de mise en concurrence préalable

Considérant que les différentes parcelles (tant celles appartenant à la Commune que celles appartenant au Groupe LHOIST) forment un tout sur lequel une seule société peut exploiter en installant des panneaux photovoltaïques tant d'un point de vue logistique et technique que d'un point de vue économique,

Considérant qu'il convient de définir entre le promettant et le bénéficiaire un bail emphytéotique administratif et les servitudes nécessaires à la mise en œuvre du projet,

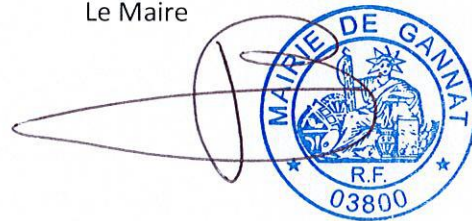
Sur proposition de Monsieur Serge Gatignol, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,

D'AUTORISER la signature de la promesse de bail emphytéotique administratif avec TOTAL ENERGIES aux conditions mentionnées dans le projet joint et exposé au conseil municipal,

DE PRECISER que le bail emphytéotique administratif fera l'objet d'un acte notarié dont les frais afférents seront pris en charge par TOTAL ENERGIES,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la présente délibération.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/108. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –APPROBATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

2 pièces jointes

Conformément à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune doit identifier les zones d'accélération pour l'implantation terrestres de production d'énergies renouvelables.

Une note de synthèse ainsi qu'une carte permettent de repérer ces zones précisément sur la commune de Gannat et de justifier les choix effectués. Elles ne représentent pas une liste exhaustive des zones ayant un potentiel.

Des zones ont donc été repérées comme favorable aux photovoltaïques et d'autres favorables à l'éolien.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Energie définissant les zones d'accélération,

Vu le Décret n°2023-35 du 27 janvier 2023 relatif aux comités régionaux de l'énergie,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie,

Vu la note de synthèse ainsi que la carte permettant de repérer les zones d'accélération des installations de production d'énergies renouvelables,

Considérant que la loi donne la possibilité aux communes d'anticiper l'implantation des ENR sur des zones où les enjeux de préservation apparaissent moins forts au niveau agricole, patrimonial, paysager et environnemental,

Considérant que le recensement des zones n'est pas un recensement exhaustif et exclusif,

Considérant la large consultation du public réalisée dans le cadre de la révision du PLU anticipant les préconisations de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie,

Considérant que la commune doit identifier les zones d'accélération afin de les transmettre au référent préfectoral, à l'intercommunalité en charge de centraliser les différentes cartes des communes membres,

Sur proposition de Serge GATIGNOL, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'APPROUVER les zones d'accélération tel qu'il est annexé à la présente,

DE DIRE que la présente délibération sera exécutoire :

- Dès réception par le référent préfectoral
- Dès réception par la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne dont la commune de Gannat est membre

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/109. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AIRE D'ACCUEIL SUR LA VOIE VERTE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Pièce jointe

La Communauté de communes aménage une voie verte entre Gannat et Saint Pourçain sur Sioule et six aires d'accueil ont été définies sur le linéaire de la voie.

La délibération n°23/176 du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2023 approuve le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire pour réaliser des aires d'accueil sur le tracé de la voie verte à intervenir sur la commune de Gannat.

Plusieurs parcelles situées sur le tronçon et contigües au tracé de la voie verte sont particulièrement adaptées à l'aménagement d'une aire d'accueil de la voie verte et une appartient à la commune de Gannat.

Le terrain étant pris en l'état, les aménagements nécessaires seront à la charge de la Communauté de communes et devront respecter les agencements prescrits dans le plan de la phase projet validé par les deux parties.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L.1311-5 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°18/73 du 3 mai 2018 portant projet de voie verte – demande de déclassement,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°19/23 du 7 février 2019 approuvant le projet de véloroute/voie verte Gannat-Saint Pourçain,

Vu la délibération n°23/176 du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2023 approuvant le projet de convention de convention d'occupation temporaire pour la réalisation d'aires d'accueil sur le tracé de la voie verte à intervenir sur la commune de Gannat,

Considérant que la Communauté de communes aménage une voie verte entre Gannat et Saint Pourçain sur Sioule et que six aires d'accueil ont été définies sur le linéaire de la voie,

Considérant que plusieurs parcelles situées sur le tronçon et contigües au tracé de la voie verte et sont particulièrement adaptées à l'aménagement d'une aire d'accueil de la voie verte et une appartient à la commune de Gannat,

Considérant que le terrain étant pris en l'état, les aménagements nécessaires seront à la charge de la Communauté de communes et devront respecter les agencements prescrits dans le plan de la phase projet validé par les deux parties,

Sur proposition de Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 6 abstentions : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert.

D'APPROUVER le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation d'aires d'accueil sur le tracé de la voie verte à intervenir avec la commune de Gannat, tel qu'annexé,

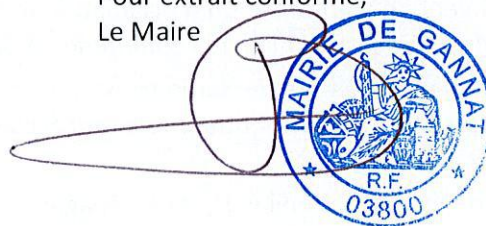
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire tels qu'annexé,

DE DIRE QUE cette occupation est consentie pour une durée équivalente à la durée de la convention de transfert de gestion conclue avec la SNCF le 31 mars 2021, soit jusqu'au 30 mars 2036 et pourront être reconduites,

DE DIRE QUE cette occupation temporaire est conclue à titre gracieux,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à mener toute démarche et à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/110. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – RENOUELEMENT AVEC EXTENSION DE LA CARRIERE AU LIEU-DIT « FERME DE ROUZAT » PRESENTE PAR LA SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP

Pièce jointe : note de présentation technique

Dossier complet consultable auprès du service urbanisme

L'avis du Conseil Municipal de Gannat (03800) est requis concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat.

Cette demande est soumise à enquête publique selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral n°2691/2023 du 27 octobre 2023, du Lundi 20 novembre 2023 au Mercredi 20 décembre 2023 inclus à Gannat, lieu d'exploitation et sous format numérique.

Le projet se situe sur la commune de Gannat au lieu-dit « Ferme de Rouzat ». La carrière de granite dont les matériaux sont destinés à un usage en travaux publics ou en roche ornementale, est arrivée en fin d'autorisation d'exploitation en 2020. Cette dernière a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par arrêté préfectoral complémentaire. Le projet prévoit la poursuite de l'exploitation de la carrière de roches massives sur et en continuité de l'ancien site, sur une nouvelle période de 30 ans. La surface faisant l'objet de l'autorisation sera 7,10 hectares. Le site poursuivra l'activité d'admission et de stockage de déchets inertes (Isdi) extérieurs et accueillera au total 250 000 m³ de déchets inertes. L'installation de stockage de déchets inertes (Isdi) sera étendue à 2 ha, au lieu de 40 000 m³ de déchets stockés sur 0,6 ha actuellement. Le projet prévoit d'exploiter le site par approfondissement du carreau de 15 m et décalage vers le Nord.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article R122-1, R. 123-1 et suivants, R. 181-16 et suivants, R.512-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique n° 2961/2023 du 27 octobre 2023 ;

Vu l'avis de consultation au public affiché en mairie le 08 novembre 2023 ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 28 novembre 2022 sur le guichet unique numérique SARL SEMONSAT Fils Carrières Travaux Publics et complétée le 13 avril 2023, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et étendre l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de roches massives située au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat ;

Vu les plans et documents présentés à l'appui de la demande et notamment l'étude d'impact ;

Vu les avis recueillis lors de la phase d'examen en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement et joints au présent dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne Rhône-Alpes, délibéré le 20 juin 2023 sur cette demande, ainsi que la mémoire en réponse aux remarques de la MRAe, produit le 28 juin 2023 ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 21 juin 2023 ;

Considérant que la commune doit se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale présentée par SARL SEMONSAT FILS CARRIERES TP en vue du renouvellement avec extension de la carrière à ciel ouvert de roches massives, sise au lieu-dit « Ferme de Rouzat » sur la commune de Gannat ;

Considérant que les modalités du renouvellement avec extension de la carrière occasionnent un minimum de nuisances environnementales et de voisinage ;

Sur proposition de Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 26 voix POUR,

Et 1 abstention : M. MONTJOL Hubert

D'EMETTRE un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à celui-ci

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/111. ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LE SIVOM SIOULE ET BOUBLE – BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Pièce jointe : projet de convention

La gestion des moyens de défense incendie et de la responsabilité de la commune.

La mise en place des dispositifs de lutte contre l'incendie n'est pas détachable du pouvoir de police qui exerce le maire.

Pour sa part, les statuts modificatifs du SIVOM SIOULE ET BOUBLE prévoient à l'article 6-1 qu'il peut réaliser des prestations de services pour :

- « l'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches incendie existants (réseau actuel)
- l'extension du réseau de défense incendie en lien notamment avec la création, l'extension ou le renforcement du réseau de distribution d'eau potable. »

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales résultant de l'article 8 de la loi du 31/12/1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Budget communal (budget principal),

Considérant que la gestion des moyens de défense incendie est de la responsabilité de la Commune et à ce titre relève de son budget général. La mise en place des dispositifs de lutte contre l'incendie n'est pas détachable du pouvoir de police qu'exerce le Maire et à ce titre l'entretien, la réparation et le renouvellement des poteaux et bouches d'incendie doivent être effectués.

Vu la proposition du SIVOM SIOULE ET BOUBLE fixant les conditions de contrôle et d'entretien des bouches et poteaux incendie pour en assurer le bon état de fonctionnement,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

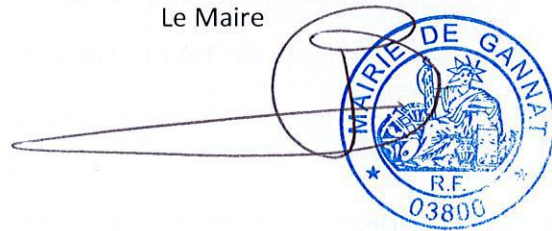
A l'unanimité,

DE CONCLURE une convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Sioule et Bouble, 03800 GANNAT concernant le contrôle et l'entretien des bouches et poteaux d'incendie de la commune, pour les années 2024, 2025 et 2026.

DE PRECISER QUE le coût unitaire de la prestation est égal à 30€ TTC par hydrant (poteau et borne incendie) et par an. Toutes les autres prestations : remplacement et fournitures de pièces, suppression ou mise en place de nouveaux PI (poteau et borne), main d'œuvre, etc...seront facturées à la commune après acceptation d'un devis. Une remise de 10% sera appliquée sur le montant des fournitures de pièces et la main d'œuvre après acceptation d'un devis.

DE DIRE que les dépenses seront prévues au budget général.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 2
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/112. PATRIMOINE COMMUNAL –DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION D'UNE PORTION DE PARCELLE SITUÉE AVENUE DE LA GARE

La ville de Gannat est propriétaire d'une parcelle de terrain, située avenue de la gare, non cadastrée, constituant une continuité du trottoir le long de la Route Départementale RD 119. Elle représente une superficie d'environ 50 m² et constitue un délaissé de la voirie communale.

En effet, cette partie n'est pas liée au fonctionnement du trottoir et ne permet pas le passage de piétons. Elle se situe en retrait de la voirie et ne permet pas non plus un usage public de cette partie.

La commune accepte de vendre ce délaissé au propriétaire de la parcelle voisine, cadastrée section AI numéro 69, la SCI LA GARE. Le prix de cession serait de 40 € le m².

Préalablement à la vente, il convient donc constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.141-1 et suivants ;

Vu l'avis des domaines en date du 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Considérant que la partie de cette parcelle, d'une superficie de 50 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public et ne présente aucune utilité pour la commune ;

Considérant que le propriétaire de la parcelle voisine cadastrée AI 69, SCI LA GARE, se propose acquéreur de ce délaissé ;

Sur proposition de Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE CONSTATER la désaffectation et **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public communal de la partie de la parcelle non cadastrée, située Avenue de la Gare, d'une superficie de 50 m²,

D'AUTORISER la cession par la Ville de Gannat de ladite parcelle au profit de la SCI LA GARE,

DE PRECISER que cette cession interviendra au prix de 40 € le m²,

DE PRECISER que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,

DE DIRE que les actes passés en office notarial seront à la charge de l'acquéreur,

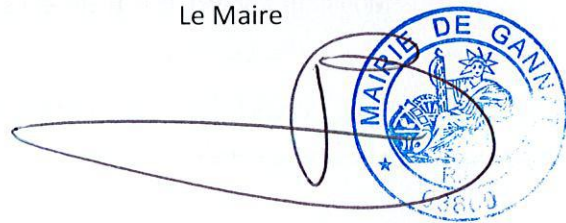
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer tous documents afférents à celui-ci,

DE FIXER un délai de 12 mois pour céder de la parcelle.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	30 Novembre 2023
Date de publication	19/12/2023
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absents	2
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/113. PATRIMOINE COMMUNAL - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR LOUIS JOYON

La commune a le projet d'acquérir les parcelles AE 93 et AE 721, d'une superficie respective de 957 m² et 923 m² dont le propriétaire actuel est Monsieur Louis JOYON.

Monsieur Louis JOYON accepte de vendre à la commune les parcelles AE 93 et AE 721 à l'euro symbolique chacune.

Projet :

Il est nécessaire que la commune laisse un accès libre de la parcelle AE 102 appartenant à Monsieur JOYON sur une largeur de 3m50.

La commune amènera les réseaux d'assainissement et eaux de pluie au droit de la parcelle AE 102.

Afin de marquer la séparation entre la parcelle AE 102 de Monsieur JOYON, la commune surélèvera le mur de clôture déjà présent en limite de propriété afin d'atteindre la hauteur totale d'1m80.

A l'issue de l'acquisition, les deux parcelles seront intégrées au domaine public de la commune de Gannat.

Le conseil municipal,

Vu les articles du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.1211-1 et L.3222-2 ;

Vu les articles L.1311-9 à L.1311-12 et l'article L.2241-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°86-455 du 14 mars 1986 portant sur la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;

Vu l'accord écrit de Monsieur Louis JOYON en date du 20 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire ;

Sur proposition de Serge Gatignol, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ACQUERIR auprès de Monsieur Louis JOYON les parcelles AE 93 et AE 721 d'une superficie respective de 957 m² et 923 m²,

DE FIXER le prix d'acquisition à 1€ par parcelle,

D'INCORPORER les parcelles AE 93 et AE 721, au domaine public de la commune de GANNAT,

DE DIRE que les actes passés en office notarial seront à la charge de la commune,

DE DIRE que les frais de géomètre seront à la charge de la commune

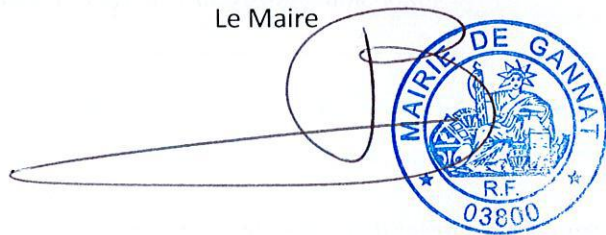
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer et déposer tous documents afférents à celui-ci,

DE FIXER un délai de 12 mois pour acquisition de la parcelle.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03800' at the bottom. The signature is a cursive scribble that extends to the left.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 2
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/114. POLITIQUE EDUCATION –PROJET EDUCATIF GLOBAL – PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : BILAN ET PROJECTION DES ACTIONS

2 pièces jointes

Par délibération du 26 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le Projet Educatif Global, et par délibération du 2 octobre 2020, le PEDT, validant ainsi les objectifs et actions prioritaires de favoriser le développement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société et leur environnement local afin de disposer d'un outil de développement pour mener une politique faite de projets concrets en faveur de la jeunesse de notre commune.

Le Conseil Municipal,

Vu les actions menées sur la période 2022 – 2023,

Vu les discussions avec l'ensemble des acteurs pédagogiques locaux et notamment en comité de pilotage élargi le mardi 3 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles en date du 6 décembre 2023,

Sur proposition de Stéphanie CARTOUX, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du bilan du P.E.G. ci annexé,

DE SUIVRE l'avis de la commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles sur le choix des nouvelles priorités d'actions présentées dans le document ci-joint,

D'APPROUVER la conduite de ces actions.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	30 Novembre 2023
Date de publication	19/12/2023
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absents	2
Présents	23
Pouvoirs	4
Votants	27

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/115. POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES - PILOTAGE D'UN PROJET DE TERRITOIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Pièce jointe : projet de convention d'objectifs et de financement.

A la suite de la signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.), la Commune a la possibilité de renouveler la signature d'une convention d'objectifs et de financement, pour la mise en place du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Celle-ci concerne les actions qu'elle porte en faveur de la jeunesse et des familles.

Ainsi, cette convention s'apparente à un projet de territoire pour la commune en renforçant les actions en faveur du soutien à la scolarité des publics « enfant et adolescent » comme axe prioritaire du P.E.G.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention présentés en annexe,

Vu l'étude faite en Commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles et vu l'avis exprimé à l'issue,

Considérant les actions développées dans le cadre du P.E.G. de la Ville, en cohérence avec les objectifs fixés dans la Convention Territoriale Globale,

Sur proposition de Stéphanie CARTOUX, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

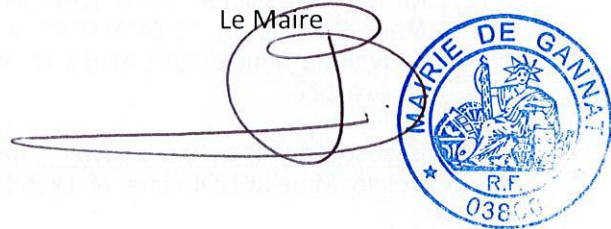
Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François,
Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline) ; 1 ABSTENTION : M. MONTJOL
Hubert.

D'ADOPTER la convention ci annexée,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be a stylized 'J' or 'G', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03800' at the bottom. The seal also features a central emblem depicting a rooster and a figure holding a staff.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/116. POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – POINTS INFORMATION JEUNESSE

Pièce jointe : projet de convention d'objectifs et de financement – avenant n°1

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'avenant n°1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement établie entre la commune de Gannat et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier présenté en annexe,

Vu l'étude faite en Commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles réunie le 6 décembre 2023 et vu l'avis exprimé à l'issue,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier par délibération de sa commission d'Action Sociale du 20 septembre 2023 a décidé de prolonger la convention pluriannuelle « Partenariat avec les Points d'Information Jeunesse » d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023 pour un montant maximum de 1 550 e sous réserve de la validation de la Mission Nationale de Contrôle (MNC),

Sur proposition de Christine COURTINAT, Adjointe au Maire,

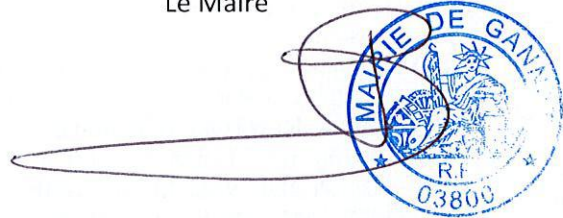
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ADOPTER l'avenant n°1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement « Partenariat avec les Points d'Information Jeunesse »,

D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 18/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absents 2
Présents 23
Pouvoirs 4
Votants 27

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/117. POLITIQUE CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE JOSEPH HENNEQUIN ET LE CINEMA LE CHARDON

1 pièce jointe : convention de partenariat

La municipalité s'inscrit dans une collaboration pédagogique avec le collège Joseph Hennequin. En effet, ce partenariat va dans le sens des orientations de la politique culturelle développée par la ville de Gannat. L'objectif est d'offrir aux collégiens cette possibilité de découvrir le 7^{ème} art.

En conséquence, 3 séances gratuites sont proposées aux collégiens au cinéma municipal Le Chardon.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23/23 du conseil municipal réuni en séance du 10 mars 2023 approuvant le budget annexe des locations de salles,

Vu le projet de convention annexé,

Vu l'avis de la commission des finances, dynamique économique en date du 6 décembre 2023,

Considérant que la ville de Gannat apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

Considérant que les projets du collège Joseph Hennequin correspondent à l'un des axes thématiques développés par la politique culturelle de la ville,

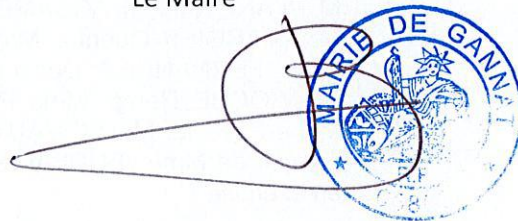
Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le collège Joseph Hennequin pour l'année scolaire 2023/2024,

**Sur proposition de Monsieur Jean-Louis Corbon, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,**

D'APPROUVER la convention de partenariat avec le collège Joseph Hennequin de Gannat pour la programmation gratuite de trois séances au cinéma Le Chardon, ci annexé,

D'AUTORISER Madame le maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absents 2 Présents 23 Pouvoirs 4 Votants 27	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François, Mme CHABRIDON Julie

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23.118. RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS – MISE A JOUR

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal est compétent pour créer, modifier ou supprimer les emplois de la Commune. C'est pourquoi, elle propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de tenir compte des mouvements de personnel ainsi que de l'actualisation des besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Budget communal (Budget principal),

Vu la délibération n° 60/20 du 3 juillet 2020, ayant en annexe le tableau des emplois mis à jour au 1^{er} juillet 2020,

Vu les délibérations relatives aux régimes indemnitaires,

Considérant les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231220-23-118-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

DE MODIFIER à compter du 15 décembre 2023, le tableau des emplois de la Ville de Gannat comme ci-annexé,

DE PRECISER que les dépenses afférentes sont assurées au moyen des crédits inscrits au chapitre 012 de la section de fonctionnement du Budget principal.

VILLE DE GANNAT - TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTE DU 15 DECEMBRE 2023

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Nombre d'emplois au 15 DECEMBRE 2023
SECTEUR ADMINISTRATIF		18
Directeur général des services	A	1
Attaché	A	2
Rédacteur	B	5
Adjoint administratif	C	10
SECTEUR TECHNIQUE		62
Ingénieur	A	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise	C	7
Adjoint technique	C	53 (dont 4 TNC)
SECTEUR SOCIAL		10
Conseiller socio éducatif	A	0
Educateur de jeunes enfants	B	0
Assistant socio éducatif	B	1
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	9
SECTEUR SPORTIF		3
Conseiller des A.P.S.	A	1
Educateur des APS	B	2
SECTEUR CULTUREL		8
Bibliothécaire	A	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2
Adjoint du patrimoine	C	4(dont 1 TNC) + 1 TNC
SECTEUR ANIMATION		9
Animateur	B	2
Adjoint d'animation	C	7
POLICE MUNICIPALE		3
Agent de police municipale	C	3
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		113
EMPLOI DE DROIT PRIVE/ EMPLOIS AIDES		2
Contrats d'avenir et CAE		1
Contrats d'apprentissage		1

Au registre suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231220-23-118-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/119. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE - REAMENAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CRÉATION D'UN PÔLE CULTUREL – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE – AVENANT 01

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget communal (budget principal),

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la consultation en date du 07 février 2023,

Vu la délibération n° 23/39 du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement des établissements scolaires et la création d'un pôle culturel jeunesse et vie associative au groupement BRUN OUVRAI (mandataire) – Altaïs – Ecib Project – Acoustique France,

Considérant que pour les marchés supérieurs à 90 000 euros HT ainsi que leurs avenants, l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée et la décision du Conseil municipal pour autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer, sont requis,

Considérant l'article 8.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) fixant les modalités de calcul de la rémunération définitive du maître d'œuvre,

Considérant les besoins d'une mission EXE du fait de création de nouvelles structures et d'une extension,

Considérant que la rémunération provisoire du maître d'œuvre, pour la tranche optionnelle 01, était fixée à l'acte d'engagement de la manière suivante :

Nature	Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Montant de la rémunération provisoire (€ HT)	
		Forfait de rémunération en euros HT	Forfait de rémunération en euros TTC
Tranche optionnelle 01 Regroupement des établissements scolaires	1 400 000,00 €	101 500,00	121 800,00

Considérant l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée en date du 22 novembre 2023,
Considérant l'avis de la Commission des finances, dynamique économique en date du 6 décembre 2023,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après avoir délibéré, DECIDE,

Par 21 voix POUR,

Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline) ; 2 ABSTENTIONS : M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie.

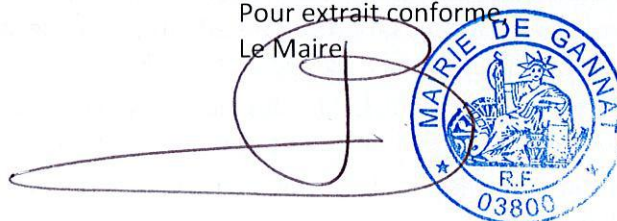
D'APPROUVER l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée concernant la prestation de maîtrise d'œuvre et décide **DE CONCLURE** l'avenant n°01 avec le groupement constitué des entreprises BRUN OUVRAI (mandataire) – Altaïs – Ecib Project – Acoustique France fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 01 de la manière suivante et prenant en compte la mission supplémentaire EXE :

Nature	Montant prévisionnel des travaux (€ HT)	Montant de la rémunération provisoire (€ HT)	
		Forfait de rémunération en euros HT	Forfait de rémunération en euros TTC
Tranche optionnelle 01 Regroupement des établissements scolaires	1 972 000,00 €	143 364,40	172 037,28

D'AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer l'avenant 01 et tout document afférent à sa bonne exécution,

DE PRECISER que les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au Budget principal.

Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme
 Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/120. COMMANDE PUBLIQUE - ASSURANCE « PRESTATIONS STATUTAIRES » - AVENANT N°02

L'avenant n°02 concerne le marché 2021/06, lot « assurance prestations statutaires » et a pour objet la révision du taux de cotisation concernant les agents CNRACL.

Du fait d'une augmentation générale de l'absentéisme ainsi que les impacts juridiques et financiers de la loi portant réforme des retraites (n°2023-370 du 14 avril 2023) allongeant de 62 à 64 ans l'âge légal de départ à la retraite, les taux proposés sont dorénavant en nette augmentation par rapport à notre marché passé en 2021.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal ;

Vu les articles 66, 67, 78 et 80 du décret n°2016-360 du mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération n°98/21 du conseil municipal en date du 26 novembre 2021 prenant acte de l'attribution du marché assurances 2021-06 « prestations statutaires 2022/2025 » au groupement SIACI SAINT HONORE / AXA ;

Vu la délibération n°61/22 du conseil municipal en date du 6 mai 2022 prenant acte de conclure l'avenant n°01 « décret décès 2021 » du marché assurances 2021-06 « prestations statutaires 2022/2025 » ;

Vu la décision de la Commission des Marchés A Procédures Adaptées en date du 22 novembre 2023 ;

Considérant le courrier émis par la compagnie d'assurance AXA en date du 27 juin 2023 informant d'une évolution des résultats qui amène à une révision de notre contrat a

Sur proposition de Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

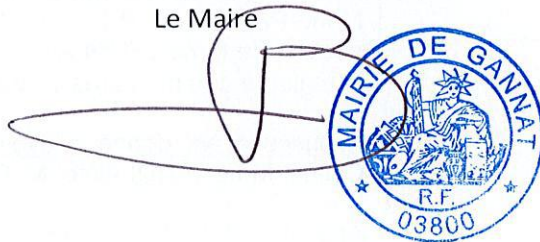
DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission des Marchés A Procédures Adaptées de conclure l'avenant n°02 au marché 2021-06 « prestations statutaires » tel qu'annexé, ayant pour objet la révision du taux de cotisation concernant les agents CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les autres modalités du contrat ne subiront aucune modification.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant susmentionné relatif au marché d'assurance 2021-06 – « prestations statutaires », tel qu'annexé.

DE PRECISER QUE les dépenses afférentes seront assurées au moyen des crédits inscrits au budget communal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Gannat. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." at the bottom, and "03800" at the very bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/121. FINANCES PUBLIQUES – ADHESION AU SOUVENIR FRANÇAIS GANNAT POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant la proposition que chaque membre du conseil municipal des enfants puisse adhérer au Souvenir Français Gannat,

Considérant que la Souvenir Français Gannat contribue à la transmission de la mémoire à travers diverses actions auxquelles les membres du Conseil Municipal des Enfants participent,

Sur proposition de Stéphanie Cartoux, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

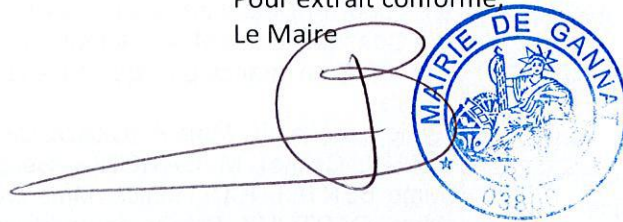
A l'unanimité,

DE PRENDRE en charge financièrement l'adhésion des membres du conseil municipal des Enfants, sous réserve de l'accord des parents,

DE PRECISER QUE le coût de l'adhésion s'élève à 5€ par membre du Conseil Municipal des Enfants, soit une dépense totale d'un montant maximum de 29 jeunes x 5€ = 145 € par an,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces adhésions,
DE DIRE QUE les dépenses de fonctionnement seront prélevées au budget général de l'exercice 2024.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

A handwritten signature in dark ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GANINA" around the top edge and a central emblem featuring a figure holding a staff and a shield, with a star below it. The number "038" is visible at the bottom of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/122. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

RAPPEL : Il existe deux dispositifs de subventions disponibles : subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle.

Les critères pris en compte pour les subventions de fonctionnement sont :

- Les associations gannatoises ayant une action en direction des gannatois ou sur le territoire de Gannat ainsi que les propositions faites par l'Office Municipal des Sports après étude des dossiers des associations sportives pratiquant la compétition
- Un complément de subvention de 20 € supplémentaires par licencié sera versé pour tout jeune gannatois âgé de moins de 18 ans inscrit

Les critères pris en compte pour les subventions exceptionnelles sont pour :

- aider les associations dans des projets d'animation de notre commune
- apporter un soutien pour des déplacements culturels ou sportifs qui participent au rayonnement de Gannat (accueil d'une compétition, déplacement à des championnats, projet de mise en valeur de notre ville, etc...)
- accompagner les associations dans la création ou la pérennisation d'emplois

Par délibération n° 23/025 du conseil municipal en date du 10 mars 2023, deux enveloppes ont été accordées pour cette année :

- 65 000 € de subventions de fonctionnement.
- 55 000 € de subventions exceptionnelles pour accompagner les projets d'animation du territoire.

L'Entente Gymnique Gannatoise a déposé une demande de subvention pour la pérennisation de l'emploi associatif et l'association Nature Vivante a sollicité une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la commande publique,

Vu la délibération n°23/20 du conseil municipal réuni en séance du 10 mars 2023 relative au vote du budget,

Vu la charte de partenariat de la vie associative gannatoise,

Vu l'étude du dossier des demandes de subventions réalisée,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant les critères d'attribution,

Sur proposition de Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ACCORDER une subvention de fonctionnement d'un montant de 340 € à l'association Nature Vivante,

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'Entente Gymnique Gannatoise au titre de la pérennisation de l'emploi associatif,

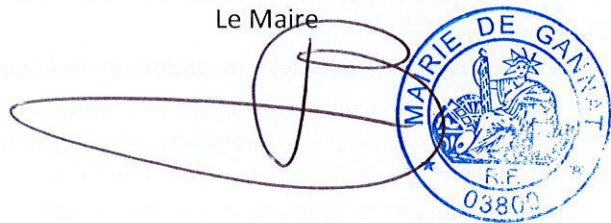
DE PRECISER que les sommes restantes sur chacune des enveloppes pourront être attribuées tout au long de l'année en fonction des projets présentés,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication <i>19/12/2023</i>	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain <u>Absents</u> : M. RAY François Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/123. FINANCES PUBLIQUES – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - FONDS DE CONCOURS 2023

Madame Bertolucci, Adjointe au Maire, informe qu'un fonds de concours intercommunal peut être sollicité auprès de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne afin de financer un projet d'investissement porté cette année. **Le montant pour la commune de Gannat s'élève à 34 696 € au titre de l'année 2023.**

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement.
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé de solliciter le fonds de concours de la Communauté de communes pour les opérations suivantes :

1. AMENAGEMENT DU CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux entreprises	50.942,00 €	ETAT (DETR)	18.789,00 €
Travaux en régie (fournitures)	16.050,84 €	FONDS DE CONCOURS	24.101,92 €
		AUTOFINANCEMENT	24.101,92 €
DÉPENSES	66.992,84 €	RECETTES	66.992,84 €

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231222-66-992-84 €
Date de réception préfecture : 20/12/2023

2. AMENAGEMENT DU PARKING AVENUE SAINT JAMES

DÉPENSES		RECETTES	
Montant des travaux	52.319,67 €	DEPARTEMENT	15.695,90 €
		FONDS DE CONCOURS	10.594,08 €
		AUTOFINANCEMENT	26.029,69 €
DÉPENSES	52.319,67 €	RECETTES	52.319,67 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Saint Pourçain - Sioule – Limagne et notamment les dispositions incluant la commune de Gannat comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

Vu l'avis de la commission des Finances et dynamique économique en date du 6 décembre 2023,

Considérant que la Ville de Gannat peut solliciter un fonds de concours à hauteur de 34.696€,

Considérant que la subvention sera versée en une seule fois, à l'achèvement des opérations d'investissement après avis de l'exécutif de la Communauté de Communes et un vote favorable du Conseil Communautaire,

Considérant les travaux d'aménagement menés pour l'installation du Centre Médico Psychologique et pour la création d'un espace public avenue Saint James ainsi que les plans de financement de ces opérations,

Sur proposition d'Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 27 voix POUR,

Et 1 ABSTENTION : M. PREVAUTAT Jean-François

DE SOLLICITER le concours financier de la Communauté de communes Saint Pourçain - Sioule – Limagne en vue de participer au financement des travaux d'aménagement du Centre Médico-psychologique et l'aménagement d'espaces extérieurs avenue Saint James à hauteur de 34.696 € pour l'année 2023.

DE COMPLETER alors le plan de financement de cette opération en intégrant cette somme aux subventions déjà sollicitées comme indiqué infra.

DE PERMETTRE à Mme le Maire ou son représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/124. FINANCES PUBLIQUES. DEMANDE DE SUBVENTIONS – SINISTRE GRÊLE DU 11/07/2023

La commune a déclaré auprès de son assurance le violent orage de grêle qui s'est abattu le 11 juillet 2023 sur la commune.

Des bâtiments communaux ont été endommagés. Les premières estimations du sinistre s'élèvent à un montant de 485 833 € HT soit 583 000 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du département de l'Allier et de la Communauté de communes au titre de l'aide exceptionnelle des communes sinistrées par des intempéries. Il convient de définir un plan de financement prévisionnel ; étant entendu que celui-ci sera revu dès lors que l'indemnisation de l'assurance sera connue.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les critères d'éligibilité au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR,

Vu les critères d'éligibilité auprès du département de l'Allier,

Vu les critères d'éligibilité auprès de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant que les travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés s'élèvent à un montant de 485 833 € HT et que la commune peut être éligible au titre de la DETR, et des aides exceptionnelles du Département de l'Allier et de la Communauté de communes,

Sur proposition d' Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré, DECIDE,
A l'unanimité,

DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, auprès du Département de l'Allier pour les bâtiments non sinistrés en 2022 (conformément aux critères définis par le Département), ainsi qu'au fonds de concours exceptionnel attribué par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que ci-dessous,

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE*

Etat	D.E.T.R – travaux de réparations sur les bâtiments communaux sinistrés	170 042 €	35 %
Département	Eligible sur les bâtiments non sinistrés en 2022	118 149 €	24%
Communauté de communes	Fonds de concours aide exceptionnelle	30 000 €	6 %
Commune de Gannat	Assurances Autofinancement	167 643 €	35 %
Montant HT		485 833 €	100 %

* CES MONTANTS SONT ENTENDUS COMME ETANT « AU MAXIMUM » ; PUISQU'IL CONVIENTRA DE DEDUIRE L'INDEMNISATION DE L'ASSURANCE.

DE MANDATER Madame le Maire ou son représentant pour solliciter cette subvention et l'autoriser à signer tout document relatif à cette demande,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget en section d'investissement.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 18/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/125. FINANCES PUBLIQUES – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION SAINTE PROCULE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Les établissements catholiques sous contrat avec l'Etat.

L'Institution Sainte Procule est sous contrat d'association avec l'Etat. Cela signifie qu'elle participe ainsi à la mission de service public d'éducation. Ce rapport entre l'Etat et les établissements privés est défini dans la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959, dite Loi Debré.

Les obligations pour la municipalité liées au contrat d'association concernant le financement de l'école.

L'article R 442-44 indique : « *En ce qui concerne les classes élémentaires et préélémentaires, les communes de résidence sont tenues de prendre en charge, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes de l'enseignement public, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat, sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants rémunérés directement par l'Etat* ».

Conformément à l'article 1 du Décret n°2019-1555 du 30 décembre 2019, cette obligation est étendue aux classes maternelles dès l'âge de 3 ans.

Qui calcule le forfait et comment ?

En prenant en compte l'ensemble des dépenses éligibles au forfait (circulaire n°2012-025 du 15 février 2012), la mairie calcule le montant du forfait à verser à l'école Ste Procule.

Cette participation, ou « forfait », est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement de l'externat d'un élève des écoles publiques de la commune. **Les dépenses engagées par les communes au titre des activités périscolaires n'entrent donc nullement en ligne de compte pour le calcul du forfait puisque ce dernier couvre les activités relevant uniquement des activités scolaires.**

Pour l'année scolaire 2022-2023, le conseil a délibéré le 18 novembre 2022 dernier (délibération n°134/22). Il convient aujourd'hui de fixer le montant pour l'année scolaire 2023/2024.

Il convient de préciser que l'établissement de Ste Procule bénéficie des services municipaux suivants à titre gratuit :

- Séances à la piscine municipale
- Utilisation du gymnase
- Fréquentation de la médiathèque
- Participation au Conseil Municipal d'enfants
- Intervention de l'animatrice du PAL Point Accueil Jeune
- Intervention de la police municipale
- Transport en bus
- Intervention de la balayeuse pour nettoyage de la cour de récréation

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés,

Vu la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

Vu le Code de l'éducation Nationale et notamment ses articles L.131-1, L 442.5,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant que la commune doit verser la participation due à l'école privée Sainte Procule, école sous contrat d'association, pour les élèves gannatois,

Considérant que le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre école publique et école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans les écoles publiques de Gannat et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire,

Sur proposition d'Annick BERTOLUCCI, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE FIXER le montant de la participation pour l'année scolaire 2023/2024 :

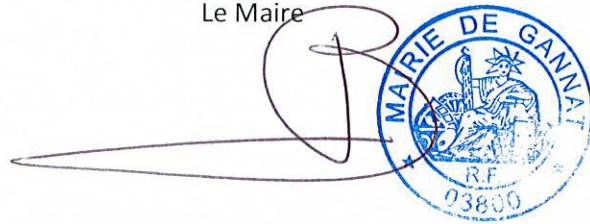
- 500 euros par élève gannatois de la classe élémentaire fréquentant l'établissement d'enseignement privé Sainte Procule,
- 1 200 euros par élève gannatois de la classe maternelle fréquentant l'établissement d'enseignement privé Sainte Procule,

DE PRECISER que le versement sera effectué trimestriellement sur justificatifs et viré au compte de l'OGEC Sainte Procule ; Seront pris en compte, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires dont les parents sont domiciliés à Gannat,

DE PRECISER que s'agissant des enfants en classe maternelle, leur prise en charge financière sera effective au plus tôt à partir de la date de la rentrée scolaire de l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 3 ans,

DE DIRE que la dépense sera imputée à la section de fonctionnement du budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE GANNAT' at the top, 'R.F.' in the center, and '03800' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a star above its head.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/126. FINANCES PUBLIQUES - SCOLARISATION ECOLES PUBLIQUES GANNATOISES - FRAIS DE SCOLARITE - PARTICIPATION DES COMMUNES

Le conseil municipal fixe un montant de contribution communale qui devra être acquittée par la commune de résidence, lorsqu'une école publique gannatoise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Par délibération n°135/22 du conseil municipal réuni en séance du 18 novembre 2022, il avait été décidé de fixer le montant de contribution par élève redevable, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Elève inscrit en école maternelle : 1 000 € par an
- Elève inscrit en élémentaire : 500 € par an

Toutefois, par cohérence avec les tarifs appliqués pour l'école privée, il est proposé de modifier ce montant et le fixer comme suit :

Elève inscrit en école maternelle : 1.200 € par an

Elève inscrit en école élémentaire : 500 € par an

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 relative à l'école de la confiance,

Vu le code de l'éducation qui règlemente cette participation financière, et notamment l'article L212-8,

Vu le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles maternelles et élémentaires gannatoises,

Vu l'avis de la commission des finances et dynamique économique en date du 06 Décembre 2023,

Sur proposition d' Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE FIXER le montant de la contribution par élève redevable, lorsqu'une école gannatoise accueille des enfants dont la famille est domiciliée dans une autre commune, comme suit à **compter du 1^{er} janvier 2024**

Elève inscrit en école maternelle : 1.200 € par an

Elève inscrit en école élémentaire : 500 € par an

DE DIRE que cette contribution fera l'objet d'un paiement trimestriel.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 19/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/127. FINANCES PUBLIQUES – CREANCE ETEINTE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121- 29, L2121-1 à L 212-23, R2121-9 et R 2121-10 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu la demande d'admission en créances éteintes transmise par Madame la trésorière concernant l'annulation de créances par décision judiciaire (surendettement décision d'effacement de la dette) pour des impayés de restauration scolaire et d'accueil périscolaire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission finances et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

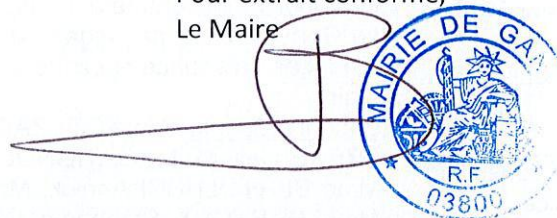
Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

D'ADMETTRE en créances éteintes pour un montant 131,74 € correspondant à la liste n°6447760532 transmise par Madame la Trésorière,

D'AUTORISER l'inscription des crédits au budget principal pour les créances afférentes à ce budget,
D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAV Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/128. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/020 du 10 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal,

Vu l'avis de la commission des finances, et dynamique économique en date du 6 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Sur proposition d' Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

Par 23 voix POUR,

Et 5 CONTRE : M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline)

DE MODIFIER le budget principal comme suit :

❖ **EN FONCTIONNEMENT par :**

➤ Une augmentation de crédits :

- Au chapitre 011 (+ 116.100 €) pour ajuster les prévisions initiales en matière de frais de gaz et d'électricité,

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-128-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

- Au chapitre 014 : atténuations de produits (+1.400 €) au titre du dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs sur les propriétés non bâties,
- Au chapitre 65 : subvention de fonctionnement aux budgets annexes du camping (+5.000)
- Au chapitre 66 : charges financières (+20.000) correspondant aux intérêts réglés à l'échéance consécutifs à l'augmentation des taux pour les contrats à taux révisable et liés au rattachement des ICNE de l'exercice en cours
- Au chapitre 042 : pour ajuster les prévisions initiales concernant les dotations aux amortissements (+ 32.900 €) suite à l'application du prorata temporis mis en place dans le cadre de la nomenclature M57 (opération d'ordre entre section)

Ces augmentations de dépenses sont compensées par une diminution :

- Des charges de personnels au chapitre 012 (-133.000 €)
- Du montant de la contribution 2023 du SDE (- 35.712 €) et du montant des subventions aux associations (-6.688 €)

❖ EN INVESTISSEMENT par :

Des augmentations de recettes suite :

- à l'octroi de subventions accordées par le Département au titre de la répartition du produit 2022 des amendes de police relatives à la circulation routière allouée par l'Etat (+19.580 €) et une aide financière de la Communauté de Communes à l'élaboration, la révision ou la modification de documents d'urbanisme (+27.000 €)
- à l'ajustement des prévisions initiales concernant les dotations aux amortissements suite à l'application du prorata temporis mis en place dans le cadre de la nomenclature M57 (+32.900 €) – opération d'ordre entre section.

A ces nouvelles recettes viennent s'ajouter des transferts de crédits réalisés entre compte, à hauteur globalement de 44.322 € permettant ainsi l'utilisation de ceux non employés pour financer des compléments de travaux.

Enfin une écriture d'ordre à l'intérieur de la section afin de constater les frais d'insertion relatifs à la passation des frais concernant le PLU, des marchés de travaux au titre du programme de restructuration des écoles Bannier et Pasteur, l'aménagement des voies dans le cadre du programme « mobilité active » et l'installation de la vidéo protection comptabilisés à l'article 20233, afin de les intégrer aux comptes d'immobilisations concernés (article 202, 2158, 2313 et 2315). Cette opération est équilibrée en dépense et recettes à la somme de 3.648 €

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Energie – Electricité		116.100,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		116.100,00 €		
D-64111-020 : Personnel titulaire Rémunération principale	23.000,00 €			
D-64112-020 : Personnel titulaire – SFT et indemnité de résidence	13.000,00 €			
D-64113-020 : Personnel titulaire NBI	12.000,00 €			
D-64118-020 – Personnel titulaire – Autres indemnités	75.000,00 €			
D-6453-020 : Cotisation aux caisses de retraite	10.000,00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	133.000,00 €			
D-7391111-020 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des Jeunes agriculteurs		1.400,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		1.400,00 €		
D-6811-01 : Dotation aux amort.des immobilisations incorporelles et corporelles		32.900,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		32.900,00 €		
D-65568-512 : Autres contributions	35.712,00 €			
D-6573641-01 : Subv . de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financières)		5.000,00 €		
D-65748-024 : Subv.de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	6.688,00 €			
TOTAL 65 : Autres charges de gestion courante	42.400,00 €	5.000,00 €		
D-66111-01 : Intérêts réglées à l'échéance		16.000,00 €		
D-66112-01 : Intérêts (- Rattachement des ICNE)		2.500,00 €		
D-6615-01 : Intérêt des comptes courants et de dépôts créditeurs		1.500,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		20.000,00 €		
Total FONCTIONNEMENT	175.400,00 €	175.400,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-128-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

INVESTISSEMENT				
R-2802-01 : Amort. Frais études, élabor., modif et révision documents d'urbanismes				4.057,00 €
R-2805-01 : Amort. Concessions et droits similaires, brevets, licences				3.046,00 €
R-2815731-01 : Amort. Matériel roulant				12.800,00 €
R-28158-01 : Amort. Autres installations, matériel et outillages techniques				11.119,00 €
R-281828-01 : Amort. Autres matériels de transports				573,00 €
R281831-01 : Amort. Matériel informatique scolaire				1.305,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				32.900,00 €
D-202-518 : frais d'études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanismes		1.272,00 €		
D-2158-10 : Autres installations, matériel et outillage technique		324,00 €		
D-2313-140-201 : Travaux programme réhabilitation groupes scolaires Bannier Pasteur		1.188,00 €		
D-2315-138-845 : Aménagement voies mobilité douce		864,00 €		
R-2033-01 : Frais d'insertion				3.648,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		3.648,00 €		3.648,00 €
R-13251-518 : Subv. Non transférables GFP de rattachement				27.000,00 €
R-1345-845 : Fonds d'équip. Non amort. Amendes, radats et amendes de police				19.580,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				46.580,00 €
D-2031-133-518 : Etude aménagement la Malterie	20.000,00 €			
TOTAL D 20 : Immobilisation incorporelles	20.000,00 €			
D-2313-110.025 : Travaux cimetière (colombarium)		2.940,00 €		
D-2313-131-020 Travaux bâtiments communaux 2022		3.782,00 €		
D-2313-135-201 : Trx bâtiments scolaires hors programme de réhabilitation		6.057,00 €		
D-2313-136-020 : Création d'un pôle culture jeunesse et vie associative	20.000,00 €			

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-128-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

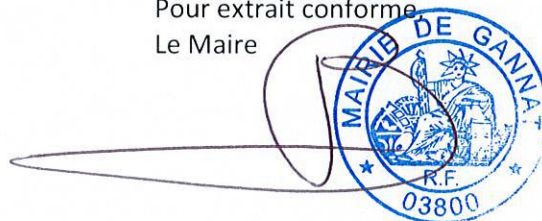
D-2313-139-020 : Trx divers bâtiment 2023	4.322,00 €			
D-2313-140-201 : Programme réhabilitation groupes scolaires Bannier et Pasteur		66.788,00 €		
D-2315-137-845: Trx divers voirie année 2023		16.735,00 €		
D-2316-311 : Restauration des biens historiques et culturels		27.500,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	24.322,00 €	123.802,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	44.322,00 €	127.450,00 €	0,00 €	83.128,00 €

TOTAL GENERAL		83.128,00		83.128,00 €
----------------------	--	------------------	--	--------------------

D'ADOPTER l'ensemble de ces modifications.

DE DIRE que ces modifications constituent la Décision modificative n°1 du Budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Gannat, le 11/12/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Gannat, le 11/12/2023

Les membres du Conseil Municipal,


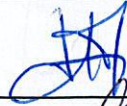

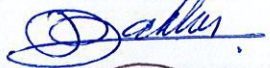
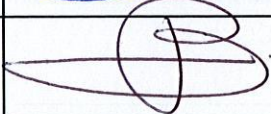
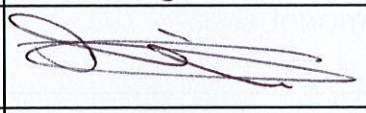
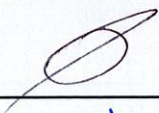
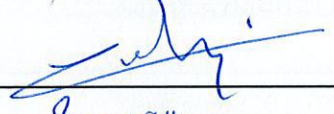


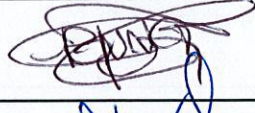

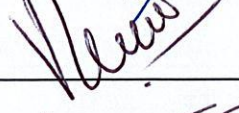
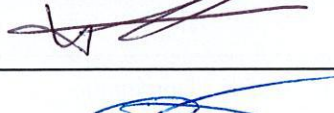

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24 + 6 *peuvals*
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES : Pour : 23
 Contre : 5
 Abstention : 0.

Date de convocation : 01/12/2023

BERTOLUCCI Annick	
GATIGNOL Serge	
COURTINAT Christine	
ROTTENBERG Patrick	
CARTOUX Stéphanie	
CORBON Jean-Louis	
BEGON Christiane	
PLANE Noël	
RAY François	
LEROY Martine	
FERNANDES Dominique	
FRANCESCHINI Christine	
BUCHARLES Frédéric	

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-128-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ARRETE ET SIGNATURES

SERISIER Véronique	
MIOCHE Hervé	
DOMINE Sylvain	
DAKKAR Amar	
BRUNEL Céline	
AMARGIER Quentin	
PREVAUTAT Jean-François	
COULON Gérard	
SUREAU Marie-Pascale	
JEUDI Aline	
PERONNET Cathy	
MONTJOL Hubert	
REDON Véronique	
ACCAMBRAY Vincent	
CHABRIDON Julie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Gannat, le

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-128-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	30 Novembre 2023
Date de publication	19/12/2023
Nombre de conseillers	
En exercice	29
Absent	1
Présents	24
Pouvoirs	4
Votants	28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/129. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/021 du 10 mars 2023 approuvant le budget du service de l'Assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances, et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE MODIFIER le budget de l'Assainissement comme suit :

En fonctionnement :

- Une augmentation de la redevance versée par les fermiers et concessionnaires (+ 3.626 €)
- Une augmentation de crédits en dépenses correspondant aux intérêts réglés à l'échéance consécutifs à l'augmentation des taux pour les contrats à taux révisable (+ 2.593,00 €) et liés au rattachement des ICNE de l'exercice en cours (+ 1.033,00 €)

En investissement :

- Une opération d'ordre à l'intérieur de la section (40.464,00 €) visant à constater les opérations d'encaissement de la TVA sur les travaux et études réalisées sur cet exercice.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2.593,00 €		
D-66112 : Intérêts – Rattachement des ICNE		1.033,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		3.626,00 €		
R-70128 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires				3.626,00 €
TOTAL R 70 : Vente de produits fabriqués, prestation de services, marchandises				3.626,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		3.626,00 €		3.626,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A		40.464,00 €		
R-2031 : Frais d'études				3.987,00 €
R-2315 : Réseaux d'assainissement				36.477,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales		40.464,00 €		40.464,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		40.464,00 €		40.464,00 €
Total Général		44.090,00 €		44.090,00 €

D'ADOPTER l'ensemble de ces modifications

DE DIRE que ces modifications constituent la Décision modificative n°1 du Budget annexe de l'assainissement

Au registre suivent les signatures,

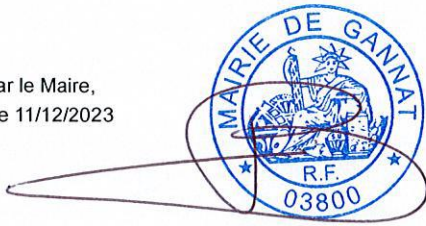
Pour extrait conforme

Le Maire



ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Gannat, le 11/12/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Gannat, le 11/12/2023





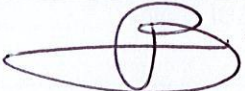

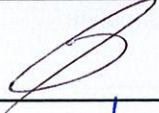


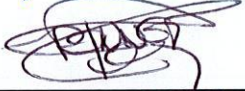


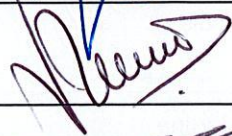


Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24 + 4 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES : Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Date de convocation : 01/12/2023

BERTOLUCCI Annick	
GATIGNOL Serge	
COURTINAT Christine	
ROTTENBERG Patrick	
CARTOUX Stéphanie	
CORBON Jean Louis	
BEGON Christiane	
PLANE Noël	
RAY François	
LEROY Martine	
FERNANDES Dominique	
FRANCESCHINI Christine	
BUCHARLES Frédéric	

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-129-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ARRETE ET SIGNATURES

SERISIER Véronique	
MIOCHE Hervé	
DOMINE Sylvain	
DAKKAR Amar	
BRUNEL Céline	
AMARGIER Quentin	
PREVAUTAT Jean François	
COULON Gérard	
SUREAU Marie Pascale	
JEUDI Aline	
PERONNET Cathy	
MONTJOL Hubert	
REDON Véronique	
ACCAMBRA Y Vincent	
CHABRIDON Julie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Gannat, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023	L'an deux mille vingt trois Le Lundi 11 Décembre à 19 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.
Date de publication 13/12/2023	<u>Etaient présents</u> : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice 29 Absent 1 Présents 24 Pouvoirs 4 Votants 28	

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 29/130. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET CAMPING

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/022 du 10 mars 2023 approuvant le budget annexe du camping,

Vu la délibération n° 23/085 du 17 juillet 2023 approuvant la décision modificative budgétaire n° 1,

Vu l'avis de la commission des finances, et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE MODIFIER le budget annexe du camping comme suit :

❖ En fonctionnement :

Une augmentation de crédits :

- Au chapitre 011 pour ajuster les prévisions initiales en matière de frais de gaz et d'électricité (+ 4.999 €)
- Au chapitre 65 : autres charges de gestion courante au titre de la régularisation des arrondis de TVA qui présente un solde débiteur en

Recueil des délibérations en délibéré
003-210301180-20231219-23-130-DE
Date de mise en délibéré : 19/12/2023

Cette augmentation de dépenses est compensée par une recette supplémentaire au chapitre 74 correspondant au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (+ 5.000 €).

Ces différents mouvements conduisent à un équilibre entre charges et recettes nouvelles.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : fournitures non stockage (eau, énergie)		4 999,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale		4 999,00 €		
D-658 : charges diverses de la gestion courante		1,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1,00 €		
R-74 – subvention d'exploitation				5.000,00 €
TOTAL R 74 : Subvention d'exploitation				5.000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		5.000,00 €		5.000,00 €
TOTAL GENERAL		5.000,00 €		5.000,00 €

D'ADOPTER l'ensemble de ces modifications

DE DIRE que ces modifications constituent la Décision modificative n°2 du Budget annexe du camping

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Gannat, le 11/12/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Gannat, le 11/12/2023

Les membres du Conseil Municipal,

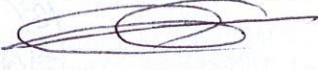



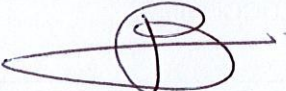
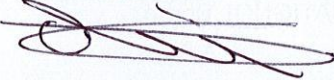
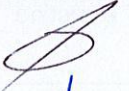
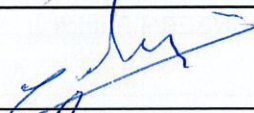

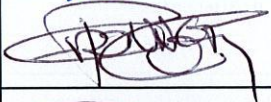




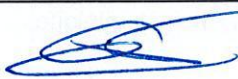
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24 + 4 *parabols*
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES : Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 01/12/2023

BERTOLUCCI Annick	
GATIGNOL Serge	
COURTINAT Christine	
ROTTENBERG Patrick	
CARTOUX Stéphanie	
CORBON Jean-Louis	
BEGON Christiane	
PLANE Noël	
RAY François	
LEROY Martine	
FERNANDES Dominique	
FRANCESCHINI Christine	
BUCHARLES Frédéric	

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-130-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ARRETE ET SIGNATURES

SERISIER Véronique	
MIOCHE hervé	
DOMINE Sylvain	
DAKKAR Amar	
BRUNEL Céline	
AMARGIER Quentin	
PREVAUTAT Jean François	
COULON Gérard	
SUREAU Marie-Pascale	
JEUDI Aline	
PERONNET Cathy	
MONTJOL Hubert	
REDON Véronique	
ACCAMBRAY Vincent	
CHABRIDON Julie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Gannat, le

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-130-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/131. FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOCATIONS DE SALLES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23/023 du 10 mars 2023 approuvant le budget annexe locations de salles,

Vu l'avis de la commission des finances, et dynamique économique en date du 06 décembre 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à un ajustement des prévisions en fonction des réalisations à ce jour,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE

A l'unanimité,

DE MODIFIER le budget annexe locations de salles comme suit :

❖ En fonctionnement :

- Une augmentation de crédits :
 - Au chapitre 011 pour ajuster les prévisions initiales en matière de frais de gaz et d'électricité (+ 7.500 €)
 - Au chapitre 65 : autres charges de gestion courante au titre de la régularisation des arrondis de TVA qui présente un solde débiteur en trésorerie (+4 €)

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-131-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Cette augmentation de dépenses est compensée par :

- Des recettes supplémentaires correspondant au produit des entrées au cinéma (+ 5.000 €) ainsi que du produit des locations de salles (+2.504 €)

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : fournitures non stockage (eau, énergie)		7.500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère générale		7.500,00 €		
D-658 : charges diverses de la gestion courante		4,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		4,00 €		
R-706 – Prestations de services				5.000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				5.000,00 €
R-752 : Revenu des immeubles non affecté à des activités professionnelles				1.504,00 €
R 7588 : Autres (ventes affiches, locations)				1.000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				2.504,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		7.504,00 €		7.504,00 €
TOTAL GENERAL		7.504,00 €		7.504,00 €

D'ADOPTER l'ensemble de ces modifications

DE DIRE que ces modifications constituent la Décision modificative n°1 du Budget annexe locations de salles

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
003-210301180-20231219-23-131-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2023

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Gannat, le 11/12/2023
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Gannat, le 11/12/2023


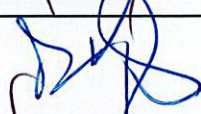
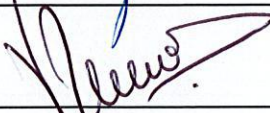
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24 + 4 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES : Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 01/12/2023

BERTOLUCCI Annick	
GATIGNOL Serge	
COURTINAT Christine	
ROTTENBERG Patrick	
CARTOUX Stéphanie	
CORBON Jean Louis	
BEGON Christiane	
PLANE Noel	
RAY François	
LEROY Martine	
FERNANDES Dominique	
FRANCESCHINI Christine	
BUCHARLES Frédéric	

ARRETE ET SIGNATURES

SERISIER Véronique	
MIOCHE Hervé	
DOMINE Sylvain	
DAKKAR Amar	
BRUNEL Céline	
AMARGIER Quentin	
PREVAUTAT Jean-François	
COULON Gérard	
SUREAU Marie -Pascale	
JEUDI Aline	
PERONNET Cathy	
MONTJOL Hubert	
REDON Véronique	
ACCAMBRAY Vincent	
CHABRIDON Julie	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Gannat, le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/132. FINANCES PUBLIQUES - BUDGET 2024 – AVANCE AU CCAS

Afin de permettre au CCAS de faire face aux charges courantes de fonctionnement en début d'année, et dans l'attente du vote des subventions à l'occasion du vote du budget primitif 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer au CCAS une avance de subvention pour un montant de 40.000 €.

Ce montant, qui pourra être versé en une ou plusieurs fois avant le 1^{er} mars 2024, sera alors déduit du montant total de la subvention annuelle. Le solde sera alors versé, selon les modalités définies entre la ville et le CCAS, après la délibération décidant des montants de subvention au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

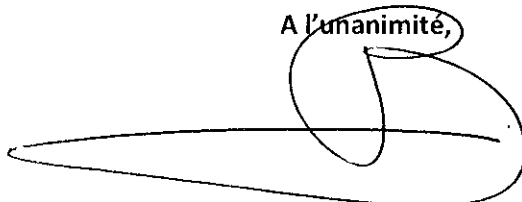
Vu le Budget communal (Budget principal),

Vu l'avis de la Commission des finances et dynamique économique en date du 06 Décembre 2023,

Sur proposition d'Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

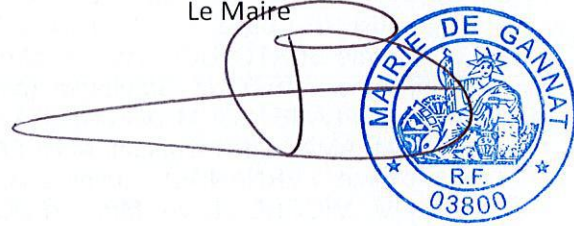
A l'unanimité,



D'ACCORDER une avance de subvention au CCAS, pour un montant de 40.000 € (à déduire du montant total de la subvention au titre de l'année 2024), afin de lui permettre de faire face à ses charges courantes de fonctionnement de début d'année, dans l'attente du montant total de la subvention 2024

DE PRECISER que la dépense afférente sera assurée au moyen de crédits inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement du Budget principal.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GANNAT" at the top, "R.F." in the center, and "03800" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a star above.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30 Novembre 2023
Date de publication 19/12/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 24
Pouvoirs 4
Votants 28

L'an deux mille vingt trois

Le Lundi 11 Décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie (porteur d'un pouvoir de Mme SERISIER Véronique), M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme SERISIER Véronique, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline, M. DOMINE Sylvain

Absents : M. RAY François

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

N° 23/133. FINANCES PUBLIQUES. AUTORISATION EXECUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent encaisser et liquider des dépenses lorsque le budget de l'année n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice.

S'agissant de la section de fonctionnement : L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

S'agissant de la section d'investissement : Le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Les crédits reportés peuvent également faire l'objet d'un mandatement de droit.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Enfin, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, **sur autorisation du Conseil Municipal**, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, relatifs aux opérations d'ordre, aux dépenses imprévues et correspondant aux restes à réaliser) :

Le conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, dynamique économique en date du 06 Décembre 2023,

Considérant l'adoption prévue des Budgets Primitifs 2024 par le Conseil Municipal au plus tard le 15 avril de l'exercice en cours conformément à la réglementation en vigueur,

Sur proposition d' Annick Bertolucci, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, DECIDE,

A l'unanimité,

DE RETENIR le pourcentage de 25% (en dehors des règles des arrondis), comme suit :

Pour le budget principal :

Totalité des crédits ouverts année 2023	Limites autorisées par le Conseil Municipal
Chapitre 20 : 44.000 €	Chapitre 20 : 11 000 €
Chapitre 21 : 285.392 €	Chapitre 21 : 71 348 €
Chapitre 23 : 924.000 €	Chapitre 23 : 231 000 €
TOTAL : 1 253 392 €	TOTAL : 313.348 €

Pour le budget location de salles :

Totalité des crédits ouverts année 2023	Limites autorisées par le Conseil Municipal
Chapitre 21 : 91 502 €	Chapitre 21 : 22 875 €

D'AUTORISER Madame le Maire et les adjoints dans le strict cadre de leur délégation, à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024, dans les limites fixées ci-dessus.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme
Le Maire

